



Délibération 2025.12.06

Délibération affichée
et exécutoire le :

04/12/25

Le 2 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoir : SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Recensement de la longueur de la voirie communale

Chaque année, la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) effectuée par les services de la Préfecture s'appuie sur des données transmises par les collectivités, notamment la longueur de la voirie communale.

Pour la préparation de la DGF, il convient donc de mettre à jour ces éléments chaque année afin de tenir compte des changements éventuels intervenus, classement ou déclassement.

En 2025, la longueur de la voirie communale est de 24 385 mètres.

Pour mémoire, elle était de 27 034 mètres en 2024.

Les modifications apportées :

- Une nouvelle numérotation des voies a été réalisée ;
- De nouvelles voies ont été intégrées dans la voirie communale :
 - Chemin de Pousillard pour 135 mètres
 - Chemin de la Pièce David pour 560 mètres
 - Place Saint Christophe pour 22 mètres ;
- La bretelle d'autoroute a été supprimée – compétence de l'Etat pour 2583 mètres ;
- Un rond-point Rue Grande a été supprimé pour 19 mètres ;
- Certaines longueurs où le domaine privé était pris en compte ont été modifiées à la suite de vérification des mesures sur place.

Ce travail de mise à jour réalisé ces dernières semaines conjointement avec les services départementaux gestionnaires des voiries départementales sera transmis ensuite à la Communauté de Communes Champagne Boischauts et intégré à IGÉO, système d'information géographique du SDEI.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la longueur de voirie telle que présentée en annexe.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.



Le secrétaire de séance,
MAILLET Cécile.